



# APPEL À PROJET 2025

Cahier des charges





## Table des matières

I.	Contexte.....	2
II.	Objectifs de l'appel à projet .....	3
III.	<b>AXE I</b> : L'investissement des structures d'accueil et de soins.....	3
IV.	<b>AXE II</b> : Les actions de promotion de la santé .....	4
	1) Le milieu scolaire et universitaire .....	4
	2) La prévention dans le milieu du travail .....	5
	3) Lutte contre la précarité et les inégalités .....	5
V.	Constitution du dossier.....	6
VI.	Modalités de remise des candidatures.....	7
VII.	Comité de sélection .....	7
VIII.	Critères de sélection des dossiers .....	7
IX.	Livrable, compte rendu de l'action.....	9
X.	Engagements des porteurs de projets .....	9
XI.	Information et communication .....	9
XII.	Annexes.....	10
	1) Fiche de présentation de la structure .....	10
	2) Autorisation de publication de données.....	11

## I. Contexte

Pour poursuivre son objectif d'amélioration de la santé pour tous, le fond de dotation de la mutuelle de la Corse souhaite contribuer au déploiement d'un axe promotion de la santé sur la région.

Le fonds de dotation a pour objet de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général ayant pour finalité de favoriser l'accès, la prévention et la promotion de la santé « pour tous » ou de promouvoir des actions sanitaires et sociales sur le territoire d'ancrage de son membre fondateur, principalement la région Corse.

Après avoir réalisé une analyse fine du territoire, en collaboration avec la structure PROMOTION SANTE Corse, le fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse a affiné ses modalités d'intervention au regard des thématiques préoccupantes et de l'offre mise en place sur le territoire.

Comme en 2024, le Fonds de Dotation s'est naturellement associé au Cercle des Entreprises Solidaires Corse pour lancer son nouvel appel à projets.

Le Cercle solidaire des entreprises corses est une initiative lancée fin novembre 2020 par la Mutuelle de la Corse.

Il s'agissait initialement d'une opération ponctuelle dans le cadre de la crise Covid, destinée à venir en aide aux entreprises adhérentes à la mutuelle. Cette dernière les avait exonérées d'une partie de leurs cotisations, soit près d'1,2 million d'euros.

Pour autant, certaines de ces entreprises avaient souhaité soutenir à leur tour celles et ceux qui en avaient le plus besoin. Ainsi est né le cercle solidaire au sein duquel plusieurs centaines d'entreprises ont fait don de leurs cotisations :

- Au Fonds de solidarité de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse pour venir en aide aux petits commerces de proximité ;
- A la Fondation de l'Université de Corse pour soutenir les étudiants en situation précaire ;
- A une ou plusieurs associations locales qui œuvrent pour améliorer la santé et le quotidien des Corses.

Le Cercle solidaire doit permettre d'assurer un lien entre les parties prenantes du territoire affirmant une volonté commune de concevoir et construire des leviers d'amélioration du quotidien des Corses.

Cela peut notamment s'exprimer par l'innovation, par la participation à des décisions de financement d'actions de prévention, de promotion de la santé et de lutte contre les difficultés d'accès aux soins ...

Dans le cadre du fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse, le Cercle solidaire participe financièrement à des projets émanant d'associations ou d'entreprises locales à but non lucratif.

Il s'engage à recenser tous les projets à but non lucratif ou à lucrativité limitée apportant une plus-value sanitaire et sociale à la population insulaire et à sélectionner selon des critères préétablis les projets les plus structurants pour la société corse.

L'investissement du fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse sur le territoire se centrera sur deux principaux axes de travail : l'investissement auprès des structures d'accueil et les actions de prévention et promotion de la santé ou de lutte contre la précarité et les inégalités sur la région corse.

Cet appel à projet reprend les principaux axes de travail sur lesquels les porteurs de projets pourront se positionner.

## II. Objectifs de l'appel à projet :

### Objectif général :

- Soutenir le développement d'actions permettant l'amélioration de la santé de tous sur l'ensemble de la région.

### Objectifs spécifiques :

- Contribuer à l'investissement des structures d'accueil, de soins ou de médico-social.
- Impulser le déploiement d'actions de promotion de la santé auprès des étudiants et des professionnels au sein des entreprises.

**Territoire de l'appel à projet :** Toute la région Corse.

## III. AXE I : L'investissement du fonds de dotation de la mutuelle de la Corse dans les structures d'accueil et de soins

### Porteurs de projets éligibles :

Associations et établissements d'accueil, de soins ou du médico-social, acteurs de la santé et de l'Économie Sociale et Solidaire sur la région Corse, reconnus d'intérêt général et plus généralement les structures éligibles au mécénat.

### Objectifs des projets

- Déployer de nouveaux équipements, infrastructures au sein des établissements de la région afin d'améliorer la capacité, la qualité d'accueil ou de soins des bénéficiaires ou l'amélioration des conditions de travail des professionnels.
- Mise aux normes et conformité des installations.

### Objectifs spécifiques

- Mettre aux normes, rénover, améliorer les capacités d'accueil des bénéficiaires
- Acquérir du matériel innovant ou plus performant pour améliorer la qualité de prise en charge des bénéficiaires.

### Destination des fonds :

Le fonds a pour vocation de soutenir le développement des équipements des établissements. La dotation ne pourra prendre en charge l'intégralité du financement et ne sera octroyée que dans le cadre d'un co-financement. Le financement accordé sera un soutien financier sur une durée d'un an.

***Cet axe devra impérativement faire l'objet d'un cofinancement à hauteur de 30 % a minima.***

## IV. AXE II : Les actions de prévention, promotion de la santé et lutte contre la précarité et les inégalités

Au regard de l'analyse du territoire, en termes de problématiques de santé et de déploiement d'actions, le Fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse a souhaité centrer son action sur deux publics prioritaires : les étudiants et les professionnels des entreprises.

**Porteurs éligibles :** acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, de la santé et de l'éducation reconnus d'intérêt général et éligibles au mécénat.

### 1) Le milieu scolaire et universitaire

En milieu scolaire et universitaire un véritable programme d'actions en promotion de la santé est attendu. Ce dernier devra proposer des interventions sur l'ensemble des thématiques prioritaires et dans une démarche progressive. Un financement pluriannuel peut-être envisagé. Le projet présentera une programmation sur plusieurs années. Lors du bilan d'évaluation annuel, en fonction des résultats et de l'impact, le projet pourra être reconduit.

#### **Objectif général du projet :**

- Sensibiliser et informer les élèves et étudiants sur diverses thématiques dans le cadre des priorités nationales de santé publique.

#### **Objectifs des projets :**

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dont sont victimes les élèves et étudiants de la région Corse et favoriser la transmission et les liens intergénérationnels.
- Mettre en œuvre des actions de promotion et d'éducation à la santé.

En lien avec les points de vigilance de la médecine préventive plusieurs thématiques ont été prioritaires :

- Les comportements liés à des contextes festifs : consommations à risques, audition
- La vie affective et sexuelle
- La santé mentale
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Le renoncement aux soins
- Alimentation (précarité)

## 2) La prévention dans le milieu du travail

### **Contexte :**

- La santé et la sécurité au travail sont des enjeux majeurs pour les entreprises. Elles doivent non seulement veiller à la sécurité de leurs employés, mais également prendre en compte leur bien-être au travail et l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société. C'est dans ce cadre que nous lançons cet appel à projets visant à développer des initiatives de prévention en milieu professionnel intégrant des dimensions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

### **Objectif général :**

- Placer la santé et la qualité de vie au travail des salariés au cœur des préoccupations de l'entreprise pour contribuer à maintenir sa vitalité et participer à la maîtrise de sa santé.
  - Promouvoir la Santé, la qualité de vie et la Sécurité au Travail :
    - Développer des solutions innovantes pour prévenir les risques professionnels.
    - Améliorer le bien-être global des employés dans leur environnement de travail.
  - Intégrer la Dimension RSE :
    - Encourager des pratiques durables et responsables au sein des entreprises.
    - Favoriser l'engagement des entreprises envers leurs employés, la communauté et l'environnement.
  - Sensibiliser et Former :
    - Proposer des programmes de sensibilisation et de formation sur les thématiques de santé, sécurité au travail et RSE.
    - Renforcer les compétences des managers et des équipes sur ces enjeux.
  - Améliorer la communication, la formation, l'information autour des risques professionnels (Troubles musculosquelettiques, risques psycho-sociaux, risques routiers...).
  - Favoriser les comportements positifs à la santé au travail.

### **Objectifs spécifiques :**

Les projets soumis peuvent aborder, sans s'y limiter, les thématiques suivantes :

- Ergonomie et amélioration des conditions de travail
- Prévention du stress et de la fatigue au travail
- Initiatives de mobilité durable pour les déplacements professionnels
- Pratiques de recyclage et réduction des déchets en entreprise
- Mise en place de programmes de santé (sport, nutrition, etc.)
- Initiatives de bénévolat et d'engagement communautaire par les employés

Les actions devront être conçues au sein de programmes cohérents avec une déclinaison d'actions. Elles pourront être des actions de proximité, de communication ou de déploiement d'outils innovants de type numérique permettant de réaliser des actions de prévention ciblées.

**Destination des fonds :**

Le financement est exclusivement dédié à la mise en œuvre de l'action. L'appel à projet ne financera pas d'emploi pour la mise en œuvre de cette activité.

**3) Lutte contre la précarité et les inégalités :****Objectif général :**

- Faciliter la mise en place d'action et projet à destination de la population corse dans son ensemble, ayant pour finalité la lutte contre la précarité et/ou toute forme d'inégalité sociale, culturelle, sociologique ou d'accès à la santé

**Objectifs spécifiques :**

- Améliorer la communication, la formation, l'information autour des thématiques en lien avec la précarité et/ou les inégalités.

Les actions devront être conçues au sein de programmes cohérents avec une déclinaison d'actions. Elles pourront être des actions de proximité, de communication ou de déploiement d'outils innovants de type numérique permettant de réaliser des actions de prévention ciblées.

**Destination des fonds :**

Le financement est exclusivement dédié à la mise en œuvre de l'action. L'appel à projet ne financera pas d'emploi pour la mise en œuvre de cette activité.

## V. Constitution du dossier

### **Le caractère innovant sera déterminant dans le cadre des demandes portant sur la prévention et sur l'investissement**

Les projets déposés, dix pages maximum, devront comporter les éléments suivants :

1. Présentation de la structure (voir fiche en annexe) et du ou des porteurs de projet
2. Présentation précise du projet, détaillant les étapes suivantes :
  - Contexte
  - Objectifs du projet
  - Le lieu du projet ou son territoire d'impact
  - Déroulement de l'action (stratégie et modalités d'intervention)
  - Programmation sur l'année
  - Moyens nécessaires à l'action
  - La valorisation
  - L'impact attendu du projet
3. Les modalités de gestion du projet
4. La production des livrables sur la période donnée et les étapes de réalisation prévisibles
5. Le public cible
6. Les partenaires mobilisés
7. Un budget prévisionnel du projet précisant le montant de la subvention demandée avec mention des co-financements(obligatoire pour l'axe I)
8. Le budget annuel de l'association

Les bénéficiaires devront résider, en priorité, sur la région et dans tous les cas sur le territoire national.

Le projet est financé sur une année à compter de la date de signature de la convention, sans engagement de reconduction.

Pour rédiger votre projet la structure PROMOTION SANTE se tient à votre disposition pour vous permettre de bénéficier d'un appui méthodologique.

NOM DU PROJET	AXE DE L'APPEL A PROJET CONCERNE					
Critères de sélection des projets	Evaluation					
	1	2	3	4	5	TOTAL
<i>Critère 1 - Le projet répond-il à un besoin identifié ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation d'éléments de diagnostic,</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ciblage pertinent du public,</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ciblage de la zone d'intervention</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'action n'est pas un doublon</li> </ul>						
<i>Critère 2 - La formulation des objectifs est-elle pertinente ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centrée sur les résultats</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisable</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur une population définie,</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrite dans un temps déterminé</li> </ul>						
<i>Critère 3 - La mise en œuvre du projet est-elle pertinente ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode utilisée pour la réalisation de l'action</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats engagés</li> </ul>						
<i>Critère 4 - Les moyens du projet sont-ils adéquats aux objectifs ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens humains</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens matériels nécessaires</li> </ul>						
<i>Critère 5 - Le calendrier est-il réalisable ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Par rapport à l'échelle du territoire qui doit être couverte</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Par rapport au nombre de personnes dans la structure</li> </ul>						
<i>Critère 6 - une évaluation pertinente est elle-prévue ?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de critères et indicateurs pertinents</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils utilisés pour réaliser l'évaluation</li> </ul>						
<i>Critère 7 - Le budget est-il cohérent par rapport aux moyens nécessaires et à la mise en œuvre de l'action?</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget est-il cohérent par rapport aux moyens nécessaires et à la mise en œuvre de l'action?</li> </ul>						
<i>Critère 8 - Dpécifique aux projets portant sur la prévention en milieu professionnel</i>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Durabilité : Engagement envers des pratiques durables et pérennes</li> </ul>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact: Engagement envers des pratiques durables et pérennes</li> </ul>						
<b>TOTAL</b>						

## VI. Modalités de remise des candidatures

Les dossiers devront être remis **au plus tard le 07/01/2025** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse –**

**8-10 avenue Marechal Sebastiani, CS 80277- 20296 Bastia Cedex**

Ou par mail à l'adresse suivante : [FONDSDEDOTATIONMDC@GMAIL.COM](mailto:FONDSDEDOTATIONMDC@GMAIL.COM)

Tout dossier arrivé hors délai sera rejeté. Les dossiers doivent impérativement contenir le projet et les pièces nécessaires à l'instruction (Cf . : Point V : Constitution du dossier).

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

## VII. Comité de sélection

Le comité de sélection des projets est composé d'administrateurs du Fonds de Dotation de la Mutuelle de la corse, de représentants des entreprises adhérentes au cercle des entreprises solidaires, de salariés de la Mutuelle de la Corse et de personnalités qualifiés.

Le comité analyse les projets reçus sur la base des dossiers de candidatures fournies par courriel.

Les porteurs de projet seront informés par courriel de la décision du comité de sélection.

Les projets retenus seront présentés à l'ensemble des entreprise adhérentes au cercle des entreprises solidaires pour solliciter leurs participations à leurs financements.

Le montant de la dotation attribuée à chaque projet sera déterminé par le conseil d'administration du Fonds de Dotation après consultation des entreprises adhérentes au Cercle.

## VIII. Critères de sélection des dossiers

Vous trouverez ci-après les critères permettant d'évaluer l'éligibilité des dossiers. Le caractère novateur des actions sera un critère primordial dans la sélection des dossiers.

Un comité de sélection des projets sera mis en place pour évaluer la pertinence des actions proposées et statuer sur l'attribution des financements aux différents porteurs de projets.

## **IX. Livrable, compte rendu de l'action**

Au terme de l'action la structure porteuse s'engage à remettre un dossier d'évaluation complet de l'action ainsi qu'un compte rendu financier témoignant de la bonne utilisation des fonds.

## **X. Engagements des porteurs de projets :**

Les porteurs de projets s'engagent :

- Respecter le cahier des charges de l'appel à projet
- Accepter que tout dossier incomplet à la date du 3/01/2025 soit rejeté par le comité de sélection
- Participer aux manifestations organisées par le Fonds de Dotation pour présenter les projets ou pour la signature des conventions de dotation dans le cas où leur dossier serait retenu.
- Dans le cas où leur projet bénéficie d'une dotation, toute communication sur le projet devra mentionner la participation du Fonds de Dotation et du Cercle des entreprises solidaires Corses.
- Informer, sans délais, par courrier, le Fonds de Dotation, si le projet bénéficiaire de la dotation, ne pouvait aboutir.
- Rembourser l'intégralité de la dotation perçue, au Fonds de Dotation, si le projet doté est abandonné.

## **XI. Information et communication**

Les porteurs de projet autorisent le Fonds de Dotation de la Mutuelle de la Corse et ses partenaires à publier leurs noms, prénoms, coordonnées complètes de leur structure et la description non confidentielle de leur projet indiquée sur leur dossier de réponse, dans le cadre des actions d'information et de communication liées à l'appel à projet, y compris sur leurs sites internet et réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, ...).

Les porteurs de projet bénéficiant d'une dotation acceptent de participer à des opérations de communication et d'information liées à l'appel à projets.

## XII. Annexes

### 1) Fiche de présentation de la structure

#### **PRESENTATION DE L'ORGANISME**

(Fournir les statuts et le cas échéant le rapport d'activité annuel)

Statut juridique : .....

Année de création : .....

**Nom de l'organisme - raison sociale - :**

**Présentation des activités de la structure :**

**Présentation de l'ensemble des activités de la structure**

#### **Équipe**

Nombre de salariés permanents (en équivalant temps plein) : .....

Composition de l'équipe permanente avec fonctions et qualifications

#### **IDENTIFICATION DES CONTACTS**

*Personne en charge du projet*

Nom & prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone Courriel : .....



AUTORISATION DE PUBLICATION DE DONNEES LIEES AU PORTEUR DE PROJET

*Je soussigné, Prénom et Nom :*

*Porteur du projet :*

*Autorise, gracieusement, le Fonds de Dotation de la Mutuelle de la Corse et ses partenaires à publier mes prénom, nom, nom de la structure, et coordonnées complètes du projet pour lequel nous sollicitons une dotation, et sa description non confidentielle sur :*

- *Les sites internet du Fonds de Dotation de la Mutuelle de la Corse et de ses partenaires*
- *Les réseaux sociaux du Fonds de Dotation et de ses partenaires :*
  - *Youtube*
  - *Facebook*
  - *Instagram*
  - *Linkedin*
  - *X*
  - *Autres réseaux (TikTok, Snapchat...)*

*Fait à* \_\_\_\_\_ *le* \_\_\_\_\_

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Droits des personnes*

*Conformément à la réglementation européenne relative à la protection des données à caractère personnel, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement des données personnelles qui vous concernent.*

*Vous pouvez exercer vos droits, à tout moment, en effectuant une demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité par voie électronique en contactant [fondsdedotationmdc@gmail.com](mailto:fondsdedotationmdc@gmail.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Fonds de Dotation de la Mutuelle de la Corse, 8 Avenue Maréchal ; Sébastiani, 20200 AJACCIO.*